



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le programme canadien de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) a recueilli des données dans l'océan Arctique pour appuyer la délimitation des limites extérieures du plateau continental étendu. Le Canada a présenté sa demande concernant l'océan Arctique à la Commission des limites du plateau continental (CLCS) des Nations Unies le 23 mai 2019. Il doit maintenant présenter un exposé général sur la demande au siège des Nations Unies, à New York. Le gouvernement du Canada a demandé à Ressources naturelles Canada (RNCan) de préparer, l'exposé requis au sujet de la demande du Canada concernant l'océan Arctique et d'en faire la présentation à la CLCS dans un avenir proche. Afin d'atteindre cet objectif, RNCan a besoin de passer un contrat pour obtenir de l'aide dans la préparation de l'exposé général à l'intention de la CLCS.

Le présent besoin concerne des services de consultants nécessaires pour :

1. de l'aide dans l'élaboration de l'exposé du Canada au sujet de sa demande concernant l'océan Arctique à la séance plénière de la CLCS;
2. une collaboration continue avec l'équipe de l'UNCLOS sur les questions liées aux deux demandes du Canada présentées à la CLCS.

Le fournisseur doit :

3. travailler avec l'équipe canadienne de l'UNCLOS sur la préparation des schémas et du texte, au besoin, en vue d'appuyer l'élaboration et l'achèvement de l'exposé du Canada au sujet de l'océan Arctique;
4. participer aux projets liés aux logiciels Geocap et ArcGIS qui sous-tendent la demande concernant l'océan Arctique et qui seront utilisés dans le cadre de l'exposé;



5. offrir des conseils sur l'interprétation et la mise en application de l'article 76 de l'UNCLOS dans le cadre de l'exposé au sujet de l'océan Arctique;
6. assister aux réunions de planification de l'équipe et aux réunions d'avancement qui servent à préparer et à achever l'exposé du Canada concernant l'océan Arctique;
7. collaborer avec les autres membres de l'équipe pour produire des rapports sur les questions liées au plateau continental;
8. assister à une réunion de présentation qui aura lieu à Ottawa, en Ontario (à confirmer);
9. agir comme membre de la délégation canadienne au siège des Nations Unies, à New York, lors de la séance plénière en question de la CLCS (à confirmer).

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

a. Expérience

- Expérience du travail liée à des projets dans les logiciels Geocap et ArcGIS concernant la délimitation des limites extérieures du plateau continental étendu au-delà de 200 milles marins, lesquels sont utilisés pour la préparation des demandes auprès de la CLCS.
- Expérience du travail liée aux programmes l'UNCLOS : la préparation de la demande concernant la délimitation du plateau continental étendu au-delà de 200 milles marins dans l'océan Arctique, ainsi que la formulation de conseils à cet égard.
- Expérience de la préparation de l'exposé du Canada concernant l'océan Arctique à l'intention de la CLCS des Nations Unies.
- Expérience de la formulation de conseils sur les exposés généraux pour les séances plénières de la CLCS des Nations Unies.
- Expérience de la collaboration avec la CLCS des Nations Unies pour l'examen des demandes du programme national liées à la délimitation du plateau continental étendu au-delà de 200 milles marins.
- Expérience de la formulation de conseils sur le Programme du plateau continental étendu du Canada concernant l'océan Atlantique et l'océan Arctique.

b. Connaissances et expertise

- Connaissance des logiciels Geocap et ArcGIS et de la mise en application des produits de données dans le cadre de la préparation des demandes de délimitation du plateau continental étendu au-delà de 200 milles marins.
- Connaissance de la demande du Canada concernant l'océan Arctique présentée à la CLCS des Nations Unies en mai 2019.
- Connaissance et compréhension de la géologie marine.



- Connaissance des demandes du Canada concernant l'océan Atlantique et l'océan Arctique, ainsi que des données, des résultats et de la mise en application de l'article 76 de l'UNCLOS.
- Connaissance de l'article 76 de l'UNCLOS concernant la délimitation du plateau continental étendu. Lien (en anglais seulement) :
http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf

c. Titres de compétence

- Doit posséder un diplôme d'études supérieures (maîtrise ès sciences ou doctorat) dans un domaine des sciences de la Terre (géophysique, géologie) d'une université ou d'un collège reconnu.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat Trans pacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

s.o

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

s.o

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie



d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat :

paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

Le fournisseur proposé, GeoLimits, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)

10. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est de générer des connaissances et de l'information pour dissémination publique.

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période du contrat s'étend de la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2022 et comprend trois (trois) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de x \$620,540.00 (TPS/TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

GeoLimits Consulting
14 Condor Rd.
Bedford, NS, B4A 3K9

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les



services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 15 février 2022 à 14 h de l'Atlantique

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Kaeli McCarthy
Spécialiste de l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth Ottawa
Téléphone : 343-571-9878
Courriel : Kaeli.McCarthy@nrcan-rncan.gc.ca